

Le canton s'apprête à modifier ses règles budgétaires

CONSEIL D'ÉTAT • *Le budget 2008 du canton devrait être conduit selon des normes en vigueur dans le privé.*

PHILIPPE BACH

Tout est en place pour que le budget 2008 soit conduit selon de nouvelles règles comptables. Le Conseil d'Etat a adopté hier au cours de sa séance plénière les dernières directives permettant de fonctionner selon les normes dites IPSAS (pour International Public Sector Accounting Standards). Des règles comptables plus proches de ce qui se pratique dans le privé.

Elles s'appliqueront pour tout le Grand Etat, y compris pour un certain nombre d'établissements autonomes comme l'aéroport, l'université, les TPG ou l'hôpital cantonal. Pour les associations subventionnées, le Conseil d'Etat a décidé d'un autre standard: les normes Swiss GAAP RPC.

Un train de vingt-sept directives voté en cinq blocs a été nécessaire pour permettre cette mutation. L'exercice budgétaire

2008 devrait néanmoins être mené avec une double comptabilité afin d'éviter les mauvaises surprises et tester le nouveau système, a confirmé hier Charles Beer, président du Conseil d'Etat, lors d'un point de presse.

L'exercice posera aussi un certain nombre de problèmes d'ordre politique, l'Etat étant soumis, de par la loi, à certaines contraintes budgétaires. Or, avec le nouveau système, les chiffres vont passablement changer. Une sorte de consolidation comptable sera nécessaire pour évaluer si l'on est bien à l'intérieur des différents périmètres de dépenses, d'investissements et de déficits prévus par la loi.

Signalons que le Conseil d'Etat a également adopté hier une série de directives permettant le passage à un budget dit par prestations. Celui-ci ne devrait pas être opérationnel l'an

prochain. Mais plus probablement en 2009, selon M. Beer.

Le but de cette réforme, connue sous le nom de Ge-Pilote, est d'assurer une plus grande transparence dans la gestion de l'Etat en permettant au parlement de voter des enveloppes, charge ensuite à l'exécutif de concrétiser cette volonté.

Le Conseil d'Etat a encore:

répondu hier à une motion du Grand Conseil concernant l'excision. Entre dix mille et vingt mille femmes vivant en Suisse proviennent de régions concernées par ces pratiques. Six mille sept cents sont mineures et donc considérées «à risque». Une politique de prévention sera menée en direction du corps médical et des enseignants. Toute situation à risque devra être annoncée à l'infirmière ou au médecin responsable du service de santé de la jeunesse. |

